



COMMUNE DE LANVÉOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 18 décembre 2025 – DELIBERATION N° 7

Vote des tarifs de la zone de mouillage et d'équipements légers pour les bateaux de plaisance au lieu-dit « la Cale »

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, Manuel FERNANDES, Mme Christelle GAOUYER, M. Laurent GUILLON, M. Sylvain HASCOËT, M. Jean-Jacques HILLION, M. Richard KLEIN, Mme Christine LASTENNET, Mme Guylaine LECESNE, Mme Danièle LE GUERRANNIC, Mme Martine LODE, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à Monsieur Richard KLEIN

Absents excusés : M. Erwan ANDRIEUX, Mme Patricia GESLAND, Mme Stéphanie GILLARD, Mme Diane GRIFFO, Mme Sophie RAZET, Mme Célia SCHMIDT

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques HILLION

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Madame le Maire expose le fait que des travaux conséquents de changement des mouillages sont intervenus en 2024. Ces derniers ont été pris en charge par la commune dans le cadre du budget annexe.

Dans ce cadre, il convient de revoir les tarifs des mouillages à compter du 1^{er} janvier 2026. Les redevances alimenteront le budget annexe de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission des finances réunie le 18 12 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

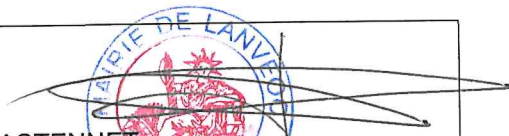
FIXE les redevances dues par les usagers ainsi qu'il suit à partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 :

1. 220.00 € par mouillage annuel
2. 50.00 € par location à la semaine pour les lanvéociens,
3. 70.00 € par location à la semaine pour les extérieurs,
4. 25.00 € par bouée d'accueil pour la nuitée.

Le secrétaire de séance,


Jean-Jacques HILLION.

Le Maire,


Christine LASTENNET.

